Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 13h35 Réference de l'AR : 054-215400540-20200603-2020_28-DE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19 Présents : 19 Absents : 0 Excusés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour: 19 Contre: 0 Abstentions: 0

> Date de convocation 19/05/2020

> > Date d'affichage 28/05/2020

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

28/05/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à 20h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS TARILLON Nicole.

Etaient présents: Mme CHARROIS TARILLON Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme RAULIN Caroline, M. RUSE Serge, Mme LURION Eve-Hélène, M. BATTISTON Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, M. GUIOT RAULIN Léonard, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s): /

Etai(ent) absent(s): /

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BATTISTON Serge

Désignation d'un correspondant Défense Délibération n°2020 - 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 ; Vu la circulaire ministérielle du 29 mars 2009 ;

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale ;

Les délégués sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DESIGNE

M. Damien CUNAT pour assumer la fonction de correspondant Défense.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Bayon, Le Maire